

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 971-249710047-20250709-2025_07_55-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 971-249710047-20250709-2025_07_55-DE

Financier	Montant opération H.T.	Taux sub.	Montant subvention H.T.
OFB	175 000	60	105 000
Office de l'Eau		40	70 000
TOTAL	175 000	100,00%	175 000

Au vu de cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ),

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'opération de diagnostic de l'ensemble des forages d'eau potable de Marie-Galante,
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé pour l'opération de diagnostic de l'ensemble des forages d'eau potable de la Marie-Galante,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les financements envisagés auprès des partenaires financiers,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 11 JUL. 2025
- L'affichage le : 11 JUL. 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr